

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**



**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
NUMÉRO 2024-35003**

À tous les intéressés, la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-René-De-Matane, donne avis public conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* que :

Le 3 juin 2024 sera tenue une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-De-Matane à la salle du conseil, situé au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

Le Conseil municipal aura à statuer sur la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage 2009-03. La demande de dérogation mineure 2024-35003 a été effectuée par Monsieur Mathieu Poirier pour la propriété sise au 66, chemin DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE constituée du lot numéro 5 680 056 du cadastre du Québec.

L'effet de la demande 2024-35003, si elle est accordée :

- Visé à autoriser une toile comme revêtement extérieur du bâtiment qui est une yourte;

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Saint-René-De-Matane, ce 24<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024.

**Joyce Bérubé**  
Directrice générale et greffière-trésorière